

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YCHOUX
Séance du 15 octobre 2012

Conseillers Municipaux en exercice : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **12**

Date de la convocation :
10/10/2012

Date d'affichage :
10/10/2012

L'an deux mille douze, le quinze octobre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Marc DUCOM, Maire.**

Présents : Mmes LAPASSOUZE – DUBOIS - COTTERET
Mrs. DUCOM – CASTAGNEDE – JOUCLA – GULLION – CHARRIER – ECHANIZ – PLAGARO - BODON

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme VIGREUX Muriel avait donné pouvoir à Mr GULLION David

Absents excusés :
Mr GOÏCOECHEA
Mme BORGES

Secrétaire de séance : Mme COTTERET Laurence

Objet de la délibération 1.1 :

Travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie
Maîtrise d'œuvre – MAPA travaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de confier les travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie dont l'estimation des travaux s'élève à **315 000 Euros HT** à Monsieur Jean-Pierre BRUN, architecte agréé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre établie par Monsieur BRUN d'un montant de **31 500 Euros HT,**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, suite à la consultation qui va être lancée dans le cadre d'un MAPA, les marchés de travaux correspondants avec les entreprises qui seront retenues.

Les crédits nécessaires au règlement seront inscrits aux articles 21311-10 du Budget Communal.

Objet de la délibération n°1.2 :

Demande d'aide au titre de la réserve parlementaire
Travaux de rénovation, d'aménagement et d'extension de la Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire d'importants travaux à la Mairie :

1) Partie existante :

- Locaux en Rez-de-chaussée : Restructuration et aménagement des pièces existantes et mise en conformité de l'accessibilité comprenant :
 - o Réaménagement total du hall d'accueil et des circulations adaptées,
 - o Transformation du bureau de la secrétaire pour la création d'un local technique et d'une salle pour l'assistante sociale et la médecine du travail.
 - o Transformation du bureau actuel du maire pour la création de sanitaires norme PMR, d'un espace coin détente et d'une circulation adaptée vers l'extension.
 - o Transformation de la salle du conseil actuelle pour la création du bureau du Maire, de deux bureaux pour les secrétaires et d'une circulation adaptée.
 - o Rénovation du système informatique
- Locaux à l'étage :
 - o Désaffectation de deux bureaux : un bureau de l'assistante sociale et médecine du travail et un bureau de secrétaire.
 - o Ces deux bureaux sont ramenés en RDC pour permettre l'accessibilité PMR.

2) Extension :

- Travaux d'extension en façade sud de la Mairie actuelle pour la création des locaux suivant :
 - o Salle du conseil municipal
 - o Salle de réunions du personnel
 - o Salle pour la banque alimentaire

- Local d'archives
- Locaux sanitaires et circulations.

3) Travaux extérieurs :

- Création de porche, galerie et cheminements PMR
- Reprise de la voirie existante et création de stationnements supplémentaires avec cheminement PMR.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces travaux
- sollicite une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire, la plus importante possible
- adopte le plan de financement suivant :

○ Montant prévisionnel des travaux H.T.(hors honoraires)	383 800 €
○ Réserve parlementaire :	20 000 €
○ DETR (montant espéré maximum 35 %) soit :	134 330 €
○ FIPHFP	100 000 €
○ Emprunt	100 000 €
○ Fonds propres :	29 470 €
- s'engage :
 - à ne pas débiter les travaux avant la notification de l'aide,
 - à inscrire au Budget Primitif 2013 les crédits nécessaires à l'article 21311, opération 10 en section d'investissement.

Objet de la délibération n°1.3 :

Demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
Travaux de rénovation et d'extension de la Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire d'importants travaux à la Mairie :

1) Partie existante :

- Locaux en Rez-de-chaussée : Restructuration et aménagement des pièces existantes et mise en conformité de l'accessibilité comprenant :
 - Réaménagement total du hall d'accueil et des circulations adaptées,
 - Transformation du bureau de la secrétaire pour la création d'un local technique et d'une salle pour l'assistante sociale et la médecine du travail.
 - Transformation du bureau actuel du maire pour la création de sanitaires norme PMR, d'un espace coin détente et d'une circulation adaptée vers l'extension.
 - Transformation de la salle du conseil actuelle pour la création du bureau du Maire, de deux bureaux pour les secrétaires et d'une circulation adaptée.
 - Rénovation du système informatique
- Locaux à l'étage :
 - Désaffectation de deux bureaux : un bureau de l'assistante sociale et médecine du travail et un bureau de secrétaire.
 - Ces deux bureaux sont ramenés en RDC pour permettre l'accessibilité PMR.

2) Extension :

- Travaux d'extension en façade sud de la Mairie actuelle pour la création des locaux suivant :
 - Salle du conseil municipal
 - Salle de réunions du personnel
 - Salle pour la banque alimentaire
 - Local d'archives
 - Locaux sanitaires et circulations.

3) Travaux extérieurs :

- Création de porche, galerie et cheminements PMR
- Reprise de la voirie existante et création de stationnements supplémentaires avec cheminement PMR.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces travaux
- décide de soumettre le dossier à la programmation 2013 de la D.E.T.R et sollicite l'aide maximum possible soit 35 %.
- adopte le plan de financement suivant :

○ Montant prévisionnel des travaux H.T.(hors honoraires)	383 800 €
○ Réserve parlementaire :	20 000 €
○ DETR (montant espéré maximum 35 %) soit :	134 330 €
○ FIPHFP	100 000 €
○ Emprunt	100 000 €
○ Fonds propres :	29 470 €

- s'engage :
 - o à ne pas débiter les travaux avant la notification de l'aide,
 - o à inscrire au Budget Primitif 2013 les crédits nécessaires à l'article 21311, opération 10 en section d'investissement.

Objet de la délibération 2 :

Piste cyclable Ychoux – Liposthey – Pissos

Demande utilisation de l'emprise de l'ancienne voie ferrée des Landes

Monsieur le Maire expose qu'une piste cyclable pourrait être réalisée afin de permettre la liaison entre les communes de Ychoux, Liposthey et Pissos.

Au niveau de la commune d'Ychoux, une demande d'utilisation de l'emprise de l'ancienne voie ferrée des Landes au Conseil Général serait nécessaire.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- la parcelle section F n° 100,
- la partie de la parcelle section E n° 571 comprise à l'est de la parcelle F n° 100 jusqu'à hauteur des parcelles section E n° 547 et 1155.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Général d'utiliser l'emprise de l'ancienne voie ferrée et à signer tout document relatif à cette démarche

Fin de séance : 19h25